

PRESCRIPTION D'ANALYSE DE LABORATOIRE EN PHARMACIE COMMUNAUTAIRE

AIDE-MÉMOIRE

Destinataires : Pharmacies du territoire du Sud-Ouest – Verdun

Le pharmacien communautaire peut utiliser le formulaire de l'Hôpital de Verdun (feuille verte) afin de prescrire les analyses de laboratoire.

Pour se le procurer :

- Se rendre au **magasin** de l'hôpital;
- Demander l'item **300349**;
- Mentionner le centre de coût **206151**.

Pour être valide, la prescription d'analyse doit comprendre:

- Identification complète du patient : nom, prénom, RAMQ avec date d'expiration, date de naissance, sexe;
- Identification complète du prescripteur : nom, prénom, numéro de licence, adresse complète (pour l'envoi des résultats), numéro de téléphone;
- Indiquer le nom complet du médecin de famille du patient et son adresse pour l'envoi d'une copie conforme des résultats;
- Bien cocher les analyses demandées et inscrire la date;
- Indiquer les renseignements cliniques;
- Signature du pharmacien prescripteur.

Par la Loi 41, le pharmacien communautaire peut prescrire les analyses suivantes :

- Formule sanguine complète (FSC);
- Temps de prothrombine (PT) – RNI;
- Créatinine;
- Électrolytes;
- Alanine transaminase (ALT);
- Créatinine-kinase (CK);
- Dosage sérique de médicament;
- Glycémie;
- Hémoglobine glyquée (A1C);
- Bilan lipidique;
- Hormone thyroïdienne (TSH).

Pour plus de renseignements concernant ce dossier, s'adresser à :

- **Madame Geneviève Labbé**
Chef de service
Département de biologie médicale
Téléphone : 514 362-1000, poste 62754